

## **Lettre d'accompagnement au procès-verbal de l'AGO/AGE du lotissement « La Joie de vivre » du 19 décembre 2025**

Madame, Monsieur,

Voici le dernier procès-verbal de l'AGO/AGE tenu le 19 décembre 2025.

Le compte de résultat et le budget 2026 ont été approuvés à une large majorité.

La modification du parcours de la canalisation des eaux usées a été approuvée et sera confiée à la société Broccardo.

Le montant de 3000 € à apporter pour compléter la réserve financière a été approuvé

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 323 € et devra être versé avec les 33 € de réserve financière pour le 31 mars au plus tard.

Les colotis qui n'ont pas demandé le remboursement en 2025 de l'appel de fonds de 155 € pourront le déduire du montant de la cotisation de 2026.

Merci de privilégier le versement par virement pour nous faciliter la gestion de la comptabilité.

**IBAN ASL : FR76 1910 6000 0543 6391 6094 838**

Concernant l'élection du nouveau syndicat bureau, les candidats élus sont :

MM. Chautard, Coublanc, Defacques, Evrard, Lecuyer, Mme Negro et M. Reynaud.

Le recours éventuel à un administrateur externe s'est porté sur la société PROCURA. Il appartiendra à la nouvelle équipe de prendre contact avec cette société pour l'informer de cette décision et si elle souhaite comme annoncé dans l'ordre du jour, lui confier tout ou partie de son activité en cours de mandat.

Il appartiendra aux nouveaux membres élus de se réunir après les congés en assemblée afin de désigner les membres de bureau pour définir la ou les fonctions à assurer par chaque membre.

Lorsque les membres seront élus, nous nous rendrons à la banque (Crédit Agricole) avec le PV de l'AGO/AGE et le PV de réunion du syndicat pour établir les nouvelles accréditations, indispensables aux nouveaux responsables pour effectuer les opérations bancaires. Cette opération marquera le transfert total des responsabilités entre M. Martin et les nouveaux dirigeants.

Le budget ayant été voté, M. Martin signera les devis de la société Lf paysage pour les travaux à engager en 2026.

Quelques modalités pratiques seront à régler afin de permettre à la nouvelle équipe d'agir en toute autonomie.

- Changement de l'adresse de courriel
- Modification au niveau des statuts de l'adresse de domiciliation de l'ASL la joie de vivre et du nom du président
- Courriers ou courriels à établir auprès de l'assureur MMA, de IONIS, notre hébergeur de site internet, des impôts, de la mairie (sécurité civile) et de nos différents fournisseurs, pour les avertir des changements opérés au sein de l'association.

Les documents sont archivés sur le site internet asl-jdv. Certains documents ne pouvant pas être numérisés seront remis au secrétariat et au président du nouveau syndicat avec les classeurs de la comptabilité.

MM Martin et Mouttet se tiendront à la disposition de la nouvelle équipe pour assurer la transition dans les meilleures conditions.

Alain Martin Président

Michel Mouttet Vice-président